



Au fil de l'An

La lettre mensuelle d'information de la Commune de Rosenau

L'Edito du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis le lundi 14 mars 2022 le port du masque n'est plus obligatoire dans les lieux fermés (à l'exception des transports et des milieux médicalisés). Mais, parallèlement à cette annonce, les exceptions et les recommandations se multiplient dans de nombreux secteurs.

Aussi et compte tenu des chiffres de la pandémie, en constante augmentation dans notre région depuis 8 jours, il a été décidé de **conserver le masque** pour les agents et élus communaux, en intérieur, dès lors que plusieurs personnes sont dans un même espace (pour l'ensemble des bâtiments communaux). **Nous invitons les administrés qui se rendent en mairie à en faire de même.**

Pour rappel, dans le Haut-Rhin le **taux d'incidence a franchi la barre des 750 cas** pour 100.000 habitants (+ de 880 dans le Bas-Rhin). En 2020 (sans vaccin) à 150 cas nous étions confinés ; en 2021 (avec le vaccin) à 250 cas nous étions interdits de réunions en présentiel et devions appliquer un protocole strict. A en « perdre son latin ». D'où la prudence qui reste de mise. Par ailleurs les gestes barrières restent, quant à eux, en place.

Pour autant, la situation sanitaire ne doit pas nous faire oublier les besoins des personnes en difficultés ; localement (cf. l'appel aux dons de l'association Saint-Vincent de Paul) ou à l'échelle européenne, la guerre en Ukraine (cf. verso) qui a déjà conduit à l'exil plus d'1,5 million de personnes.

Dans les deux cas, **la collecte des biens de première nécessité se fera en mairie** (la protection civile étant débordée par les sollicitations) pour une première période d'un mois et demi (le dispositif s'adaptera en fonction de la situation). Vous trouverez les horaires d'ouverture de la mairie au verso. En plus des horaires habituels, deux permanences du centre de dons seront organisées les samedis par les membres de la municipalité.

Avec nos remerciements anticipés pour votre générosité.

Cordialement,
Thierry LITZLER
Votre Maire

L'association Saint-Vincent-De-Paul nous prie de communiquer :



COLLECTE Du 7 au 18 mars 2022

SI JE PEUX... JE PARTAGE !

L'intégralité de vos dons ira aux familles que nous soutenons,
un grand merci à vous tous pour votre générosité, afin de venir en aide à toutes ces personnes.

En ce temps de Carême, pensez aux victimes de la précarité.

La société Saint-Vincent-De-Paul met en place une collecte de dons destinée aux personnes qui en ont la nécessité **À ROSENAU ET VILLAGE-NEUF**. Une aide locale qui permet aux plus démunies de pouvoir bénéficier de produits alimentaires non périssables ainsi que de produits d'hygiène et d'entretien.

Lieu de dépôt : **Mairie de Rosenau, 68128 Rosenau**

(cf. horaires d'ouverture de la mairie au verso)



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
FONDÉE PAR FRÉDÉRIC OZANAM

ÉDITION
SPÉCIALE

MARS
N°III bis/XII

Sommaire

Edito et appel aux dons de Saint-Vincent de Paul	1
Soutien à l'Ukraine	2

Contact

Mairie
5 rue de Kembs

Tél. 03.89.68.31.10
Fax 03.89.70.71.51
E-mail : mairie@rosenau.fr
Site internet : www.rosenau.fr

Directeur de la publication :
M. le Maire

Mise en page - Impression :
Mairie de Rosenau
Distribution gratuite





SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN



Collecte de produits de première nécessité (hors nourriture)

■ Secours

Médicaments *(non périmés)*
Gants à usage unique
Masques chirurgicaux
Matériel de suture
Blouses médicales
Bandages élastiques
Garrots
Pansements
Pansements hémostatiques
Solutions antiseptiques

■ Hygiène

Gels et savons
Dentifrices et brosses à dents
Produits pour bébé et articles de puériculture
Rasoirs et mousse à raser
Serviettes hygiéniques

■ Logistique

Lits de camps
Sacs de couchage
Couvertures de survie
Vêtements
Matériel électrique
(projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)

La Commune de Rosenau s'associe à la Région Grand Est et la Protection Civile pour venir en aide à l'Ukraine.

Dans ce cadre, nous mettons en place un lieu de dépôt des cartons de collecte destinés au peuple ukrainien. Les besoins sont en secours, hygiène et logistique : seuls ces dons pourront être collectés et acheminés rapidement vers l'Ukraine.

Lieu de dépôt : Mairie de Rosenau, 68128 Rosenau
Il sera ouvert à partir du **17/03/2022**

Vous pouvez déposer vos dons pendant les horaires d'ouverture de la mairie. Nous vous rappelons que **la mairie est en accès libre tous les matins sans rendez-vous ainsi que les mardis après-midi. La mairie restera ouverte au-delà de 17h les lundis et mardis après-midi.**

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 12h00	14h00 à 18h00 <i>sur rendez-vous</i>
Mardi	08h00 à 12h00	14h00 à 19h00
Mercredi	08h00 à 12h00	Fermée
Judi	08h00 à 12h00	14h00 à 17h00 <i>sur rendez-vous</i>
Vendredi	08h00 à 12h00	Fermée
Samedi <i>(permanences des élus le 19 mars et le 02 avril 2022)</i>	10h00 à 12h00	